

Madame, Monsieur,

Dans un contexte épidémique de plus en plus tendu les associations du secteur sanitaire, social et médicosocial continuent à être présente en première ligne.

Elles sont néanmoins confrontées, comme vous le savez, à des difficultés de gestion des ressources humaines.

En effet les taux d'absentéisme sont de nouveaux en augmentation, dus à la conjugaison de plusieurs facteurs.

- Les dépistages massifs permettent de lutter contre la circulation du virus. Néanmoins les consignes contradictoires entre les CPAM et l'ARS concernant les cas contacts ou les cas positifs sont sources de confusion pour les directions d'établissements et services comme pour les professionnels.
- Par ailleurs la mise en œuvre des annonces du Ségur de la Santé a pour conséquence une fuite des professionnels du secteur associatif vers le secteur public hospitalier au sein duquel les conditions salariales deviennent plus avantageuses.
- Les professionnels sont contraints de s'absenter pour garder leur(s) enfant(s) dans le cas d'apparition de symptômes chez l'enfant pouvant évoquer la COVID et ce dans l'attente de retour du test et/ou dans le cas de fermeture de classe ou de l'établissement scolaire.
- En outre, les gestionnaires constatent un épuisement des équipes, et ce, à tous les niveaux : directions, équipes soignantes éducatives, logistiques... qui ont subi de plein fouet le premier temps de crise et qui doivent continuer à travailler dans des conditions difficiles alors qu'elles sont déjà à bout de souffle.

Face à ces taux d'absentéisme en hausse, les difficultés de recrutement, déjà anciennes, de notre secteur s'amplifient, qui plus est dans un contexte de fatigue intense des professionnels.

Des solutions ont été mobilisées au niveau national et régional et nous nous en félicitons. Nous savons notamment que l'ARS s'est rapprochée de la DGOS pour pouvoir mobiliser les étudiants des ISFI/IFAS dans les établissements et afin de mettre en place un dispositif de rémunération des stages d'aide-soignant car pour le moment, ces personnes ne sont pas indemnisées.

Nous pensons en effet, qu'un soutien des étudiants issus des IFSI/IFAS ainsi que des écoles de formations en travail social pourrait être un précieux relais au sein des établissements et services. Aussi nous vous proposons l'organisation d'une réunion de travail avec les différentes structures de formation concernées afin d'étudier les modalités de mise en œuvre de ce soutien. Nos réseaux pourraient se positionner en appui afin d'aider à la mise en lien



entre les ressources disponibles et les structures faisant état de besoin comme cela a été fait au 1^{er} semestre.

Nous nous tenons à votre disposition en vue d'organiser cette réunion.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hugues DENIELE
Président
FAS Hauts-de-France

Corine DARRE-BERANGER
Déléguée Régionale
FEHAP Hauts de France

Patricia HORTA
Déléguée Régionale
NEXEM

Alain DUCONSEIL
Président
LA VIE ACTIVE

Claude HOCQUET
Président
UDAPEI 59

Eric CARLIER
Président
UDAPEI 62

Coryne HUSSE
Présidente
UNAPEI Hauts-de-France

Annette GLOWACKI
Présidente
URIOPSS Hauts-de-France

Courrier adressé à :

- La Direction de l'Offre Médico-social de l'Agence Régionale de Santé
- Les Directions des solidarités des Département de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme
- La Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale

Copie adressée aux écoles de formations en travail social et institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants.